



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SSC-SC/1/3
29 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DIRECTEUR POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Première réunion
Montréal, le 29 octobre 2009

RAPPORT DU COMITÉ DIRECTEUR POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE RÉUNION

I. INTRODUCTION

1. Au cours de sa neuvième réunion, en mai 2008, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le Secrétaire exécutif de remettre un rapport sur la préparation du plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement à la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui aura lieu à Nagoya, au Japon, en octobre 2010 (décision IX/25). La préparation de ce plan d'action pluriannuel découle des travaux réalisés à la réunion de réflexion ¹ sur la coopération Sud-Sud, tenue en novembre 2006 à la demande du Groupe des 77 (G-77), présidée par l'Afrique du Sud et organisée en association avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Les participants à la réunion de réflexion ont débattu, entre autres, des éléments d'un plan d'action pour améliorer l'application des trois objectifs de la Convention et des recommandations sur le processus de développement d'un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique. Une réunion d'experts ² a été convoquée en novembre 2008 par Antigua-et-Barbuda, qui présidait le G-77 à l'époque, en association avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, au cours de laquelle les participants ont examiné un projet de cadre de travail sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique, en vue de son intégration complète au programme de développement du G-77 pour le Sud, et a déterminé les activités à inclure dans le plan d'action pluriannuel sur la diversité biologique pour le développement. La réunion a proposé la création d'un comité directeur formé du président en poste et du président sortant du Groupe des 77 (Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Soudan et Yémen, le président qui entrera en fonction en 2010), ainsi que du président de la réunion de réflexion de 2006 (Malawi) et du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Grenade), afin d'aider à la préparation et à

¹ Le rapport de la réunion de réflexion est contenu dans le document UNEP/CBD/BM-SSC/1/3 affiché sur le site <http://www.cbd.int/cooperation/SouthSouthcooperation.shtml>.

² Le rapport de la réunion d'experts est contenu dans le document UNEP/CBD/EM-SSC/1/3 affiché sur le site <http://www.cbd.int/cooperation/SouthSouthcooperation.shtml>.

/...

l'application du plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud, défini à la décision IX/25 de la Conférence des Parties à la Convention.

2. Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, en association avec le président du G-77 et du Secrétaire exécutif du G-77, a convoqué la première réunion du Comité directeur pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement, qui s'est déroulée à Montréal, le 29 octobre 2009. La réunion avait trois objectifs principaux :

- a) D'examiner le projet de plan d'action pluriannuel préparé par le Secrétariat;
- b) D'établir les grandes lignes des grandes étapes du développement plus poussé du plan d'action pluriannuel en vue de sa présentation au Forum Sud-Sud prévu pour le 18 octobre 2010, en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, et de sa proposition en tant qu'élément du rapport du Secrétaire exécutif ³ à la dixième réunion de la Conférence des Parties, au point à l'ordre du jour portant sur la coopération avec les autres conventions et organisations;
- c) De préparer l'organisation d'une autre réunion consultative d'experts, qui aura lieu à Kampala, du 31 mai au 2 juin 2010, à l'invitation de l'honorable Jesca Eriyo, Ministre d'État à l'Environnement de l'Ouganda.

3. Huit participants ont assisté à la réunion du comité directeur, représentant les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Grenade, Malawi, Philippines et Yémen, ainsi que des membres du personnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les participants ont élu Son Excellence M. Abdullah M. Alsaidi, du Yémen, président élu du G-77, et le professeur James Seyani, vice-président de la Conférence des Parties à la Convention et correspondant du Malawi pour la Convention, en qualité de coprésidents. Cette réunion, de même que la réunion de réflexion et la réunion d'experts qui l'ont précédée, a été convoquée avec l'assistance financière du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

POINTS 1 ET 2. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

4. La réunion a été ouverte à 9 h 30, le jeudi 29 octobre 2009, par M. Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. M. Djoghlaïf a accueilli les participants à la première réunion du Comité directeur et au processus de quatre ans dans le cadre duquel cette initiative a été développée et proposée à la neuvième réunion de la Conférence des Parties aux fins d'examen et qui a abouti à la décision IX/25. Il a félicité l'Afrique du Sud pour avoir amorcé le processus sous sa présidence du G-77 en 2006, et Antigua-et-Barbuda pour avoir fait avancer le processus sous sa présidence du G-77 en 2008 et de son rôle charnière en appui de la question de la coopération Sud-Sud à la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Il a applaudi l'engagement du G-77 et du comité directeur envers le développement du plan d'action pluriannuel et a souligné l'importance du plan pour le soutien de l'application du plan stratégique de 2011-2020 de la Convention, de la vision de 2050 pour la diversité biologique et de l'objectif de 2020 pour la diversité biologique, qui sera examiné par la dixième Réunion de la Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, aux fins d'adoption. Il a souligné que les pays en développement abritaient la très grande majorité de la diversité biologique et que la coopération Sud-Sud visant à freiner l'appauvrissement de la diversité biologique était non seulement essentielle afin d'assurer la viabilité de la planète, mais aussi pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Voilà pourquoi le comité directeur joue un rôle essentiel dans le développement plus poussé du plan d'action pluriannuel, qui tiendra lieu de cadre de travail modèle de la coopération Sud-Sud. Il a indiqué que les ministres des affaires étrangères du G-77, réunis à New York le 25 septembre 2009 pour leur rencontre annuelle, avaient accueilli la décision IX-25 de la Conférence des Parties, ainsi que les prochaines réunions du comité directeur, comme guides pour le développement plus

³ Ce rapport à la dixième réunion de la Conférence des Parties a été demandé au paragraphe 6 de la décision IX/25.

poussé du plan d'action pluriannuel qui sera présenté à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est très heureux de travailler avec le comité directeur et le G-77 avant la dixième réunion de la Conférence des Parties à Nagoya et par la suite. Il a terminé ses remarques d'ouverture en présentant les participants et les membres du personnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

5. M. Mourad Ahmia, Secrétaire exécutif du G-77, a transmis un message de la part de Son Excellence M. Abdalmahmood Abdalhaleem Mohamad, président du G-77. Le président indique dans son message que la diversité biologique est un important atout économique, financier, culturel et stratégique pour les pays en développement, et que le G-77 reconnaît très bien l'importance du plan d'action pluriannuel comme mécanisme pour renforcer la coopération Sud-Sud et comme complément de la coopération Nord-Nord dans l'application de la Convention sur la diversité biologique. De plus, le plan d'action pluriannuel servirait non seulement de programme d'échange de connaissances et de pratiques exemplaires scientifiques et techniques, mais contribuerait à l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique aux accords de coopération et aux programmes de développement régionaux et infrarégionaux et aux programmes Sud-Sud interrégionaux. Il a terminé en disant que le G-77 s'attendait à ce que la réunion soit un succès et qu'elle joue un rôle important dans les préparatifs en vue de la dixième réunion de la Conférence des Parties.

6. Son Excellence M. Abdullah M. Alsaidi, en qualité de coprésident de la réunion, a indiqué dans ses remarques d'ouverture, que la diversité biologique est essentielle au mieux-être des habitants des pays en développement et des pays industrialisés. Il est donc d'une importance capitale d'augmenter la coopération sur une question aussi importante, non seulement en ce qui concerne la coopération Sud-Sud, mais aussi la coopération triangulaire Sud-Sud-Nord. Il a souligné que le Yémen travaillerait d'arrachepied sous sa présidence du G-77, afin de présenter un plan d'action cohérent et fort à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Il a aussi souligné l'importance de l'échange d'information alors que le comité directeur procédera au développement du plan d'action au cours de la prochaine année en vue de son adoption par le G-77 et de sa proposition à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Il a terminé en disant qu'en qualité de facilitateur, il mettrait en évidence l'importance de la diversité biologique dans le rapport de la prochaine conférence de haut niveau sur la Coopération Sud-Sud, qui aura lieu à Nairobi, du 1^{er} au 3 décembre 2009.

7. Le professeur James Seyani, en qualité de coprésident, a indiqué qu'il y avait souvent un manque de volonté politique en ce qui a trait à la diversité biologique, et que le groupe se tournait vers le G-77 pour qu'il lui procure cette volonté politique et ce leadership. Le plan d'action pluriannuel offre une plateforme essentielle à cet égard. Il a mentionné le lien entre la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du millénaire pour le développement, de même que l'importance de reconnaître les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques, non seulement au niveau des conséquences, mais aussi dans le rôle que peut jouer la diversité biologique dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation. Il a finalement souligné l'importance de créer un lien entre le plan d'action pluriannuel et le nouveau Plan stratégique de 2011-2020 de la Convention. Il a terminé en indiquant qu'il ferait rapport des résultats de cette réunion du comité directeur et du développement du plan d'action pluriannuel au Bureau de la Conférence des Parties le 1^{er} novembre 2009.

8. M. Spencer Thomas, président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, a débuté son allocution en transmettant les meilleurs vœux des membres du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Il a indiqué que l'appauvrissement de la diversité biologique et les changements climatiques réunis constituaient la plus grande menace qui soit pour la planète. Il a ajouté que le Sud abritait la part la plus importante de la diversité biologique du monde, que les ressources étaient essentielles à la subsistance et que le Sud était l'endroit le plus vulnérable à l'appauvrissement de la diversité biologique. Il est important que le Sud compte davantage sur ses propres capacités, sa propre technologie et ses propres finances, et les travaux réalisés par l'Alliance des petits États insulaires en développement sur les questions relatives

aux changements climatiques et la coopération entre les petits États insulaires en développement au sein du G-77 offrent un exemple d'une telle coopération. Réitérant les commentaires d'autres participants, il a fait ressortir l'importance de lier la coopération Sud-Sud au nouveau Plan stratégique de la Convention. Il a souligné que le comité directeur se devait d'avoir connaissance des nouveaux mécanismes de gouvernance qui font actuellement l'objet de discussions dans des tribunes internationales parallèles et que le plan d'action pluriannuel pourrait jouer un rôle critique dans la progression du dossier. Il a terminé en remerciant le Soudan pour son leadership du G-77.

9. Les coprésidents ont invité les autres participants à émettre des commentaires, s'ils le souhaitent. Mme Suhayfa Zia, conseillère à la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies, a fait savoir que l'Afrique du Sud était très heureuse de constater les progrès accomplis à ce jour dans ce processus amorcé sous sa présidence du G-77 en 2006. La coopération Sud-Sud est un pilier critique de la politique étrangère de l'Afrique du Sud. Bien que la coopération Nord-Nord demeure importante, il est d'une importance cruciale de reconnaître que le Sud possède beaucoup de ressources et de capacités et que celles-ci devraient être exploitées au profit des régions du Sud. L'Afrique du Sud voit également ce programme dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et est très fière que ce programme avance aussi bien et qu'il sera confié au Yémen aux fins de présentation à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

10. En qualité de représentant de la Mission permanente des Philippines auprès des Nations Unies, M. Jimmy Blas a remercié le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétaire exécutif du G-77 d'avoir organisé cette première réunion du comité directeur et de l'avoir invité à y participer. Il a aussi remercié le Secrétaire exécutif de la Convention pour son appui au Centre de la diversité biologique de l'ANASE, qui sensibilisait davantage et échangeait de l'information sur les questions relatives à la diversité biologique dans la région et à l'échelle internationale. Il a souligné le rôle essentiel que joue la diversité biologique pour l'économie des pays en développement et dans l'éradication de la pauvreté, et il a insisté sur l'importance d'intégrer les préoccupations liées à la diversité biologique aux programmes et aux politiques stratégiques. En qualité de coordonnateur du projet de résolution du G-77 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Convention sur la diversité biologique, il a informé le groupe sur l'avancement du projet. Il a aussi parlé de la proposition qui a été faite de tenir une réunion spéciale de haut niveau en septembre 2010, dans les bureaux des Nations Unies à New York, afin de souligner la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique. Les résultats de la réunion de haut niveau seraient un apport important à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Il a sollicité l'appui du comité directeur afin de réserver provisoirement la date du 20 septembre pour la réunion spéciale de haut niveau, en précisant qu'il s'agissait du lundi précédant l'ouverture du débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il a terminé en indiquant que les éléments du projet de résolution actuel sur la Convention sur la diversité biologique qui seraient proposés pour adoption à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale tiendraient lieu de modalités de la réunion spéciale de haut niveau.

11. Les membres du comité directeur ont poursuivi leurs délibérations sur la réunion spéciale de haut niveau proposée et la date qui lui conviendrait le mieux. Ils ont fait savoir que les ministres des Affaires étrangères du G-77 et de la Chine ont recommandé la date du 20 septembre 2010 lors de leur réunion à New York en septembre 2009. Ils sont convenus de communiquer avec le président de l'Assemblée générale afin de fixer la meilleure date possible pour assurer le plus haut niveau possible et éliminer les risques de conflit ou de chevauchement avec d'autres réunions connexes, dont certaines réunions sur l'examen des Objectifs du millénaire pour le développement, qui devraient avoir lieu vers cette date. Ils sont également convenus de mettre en évidence le programme de coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement lors de la prochaine Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu du 1^{er} au 3 décembre 2009 à Nairobi.

12. L'ambassadeur Conrod Hunte, représentant permanent adjoint d'Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies, a remercié le Secrétaire exécutif de la Convention et le Secrétariat de l'avoir invité à

assister à la réunion du comité directeur. Il a réitéré certaines remarques précédentes sur l'importance de promouvoir le dialogue sur les préoccupations liées à la diversité biologique sur la scène politique. Il a mentionné trois événements offrant la possibilité de mettre en évidence le plan d'action pluriannuel auprès des instances politiques de haut niveau : la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009, la Journée de la coopération Sud-Sud des Nations Unies le 19 décembre 2009 et la réunion spéciale de haut niveau sur l'Année internationale de la diversité biologique, fixée provisoirement au 20 septembre 2010, à New York.

13. En guise de réponse aux commentaires de l'ambassadeur Hunte, le professeur Seyani a indiqué qu'il pourrait être utile pour le processus d'entretenir des rapports avec les commissions économiques régionales des Nations Unies.

14. Le comité directeur a adopté l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SSC-SC/1/1) et a approuvé l'organisation des travaux proposée à l'annexe I au présent rapport.

POINT 3. PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL SUR LA COOPÉRATION SUD-SUD

15. Le comité directeur a examiné, à ce point à l'ordre du jour, le projet de plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement (UNEP/CBD/SSC-SC/1/2) joint à l'annexe II au présent rapport. M. Oliver Hillel, représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a présenté un aperçu du projet de plan d'action pluriannuel. Après la présentation, le président a invité les participants à émettre leurs commentaires et à fournir de l'information sur les éléments du projet de plan d'action.

16. M. Djoghlaïf a déclaré que l'objectif était de se munir d'un plan d'action pluriannuel qui pourrait être entièrement intégré aux procédés de la Convention sous forme de modalité pour tous les programmes de travail, aux fins d'intégration au Plan stratégique de 2011-2020 et, ultimement, à tous les mécanismes d'établissement de rapports de la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, le nouveau projet de plan stratégique encourage les Parties à réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique entre la dixième et la onzième réunions de la Conférence des Parties et invite les Parties à soumettre des rapports sur l'application du Plan stratégique, notamment la façon dont elles ont mis en œuvre et appuyé la coopération Sud-Sud. De plus, les Parties pourraient être tenues de faire rapport sur la coopération Sud-Sud dans de futurs rapports nationaux. Il a indiqué que le plan d'action pluriannuel serait également intégré aux délibérations de plusieurs futures réunions relevant de la Convention, afin de sensibiliser davantage au programme et de faire avancer le processus, dont les réunions sur le régime international d'accès et de partage des avantages, la réunion des secrétariats des trois conventions de Rio, une réunion de haut niveau des commissions économiques ayant pour objet de débattre et de signer un mémoire d'entente pour intégrer la diversité biologique à leur agenda et dans lesquels la coopération Sud-Sud serait un élément clé, le Forum sur la coopération Sud-Sud qui aura lieu à Nagoya, au Japon, le 18 octobre 2010 et un Dialogue pour les agences et les Parties des Nations Unies, qui aura lieu le 25 octobre 2010, pendant la dixième réunion de la Conférence des Parties, au cours duquel le G-77 pourrait attirer l'attention sur le plan d'action pluriannuel. De plus, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique travaillerait avec d'importants partenaires avec lesquels elle a signé des accords permanents directement liés à coopération Sud-Sud, tels que le Centre de la diversité biologique de l'ANASE et les trois principaux traités sur les bassins forestiers, car ces partenaires joueraient un rôle de premier plan dans l'application du plan d'action pluriannuel.

17. M. Thomas a déclaré que le projet de plan d'action était bien aligné. Rappelant les leçons tirées de l'expérience du Partenariat insulaire mondial, de même que la coopération entre les principaux bassins forestiers, il a ajouté que le nombre d'associations créées dans la foulée du plan d'action pourrait être mentionné comme étalon de succès dans la section sur la surveillance et l'établissement de rapports. Il a

terminé en disant que l'Année internationale de la diversité biologique était l'occasion tout indiquée pour sensibiliser davantage au plan d'action pluriannuel et de faire avancer le plan.

18. Mme Zia a souligné l'importance de mentionner de nouveau les besoins particuliers des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement. De plus, l'Afrique du Sud aimerait attirer l'attention sur les besoins particuliers relatifs à la coopération Sud-Sud en Afrique. Elle a indiqué qu'il y avait un mouvement de la part des partenaires industrialisés des débats sur les changements climatiques pour intégrer la question. Il est donc essentiel de comprendre les conséquences de ces efforts sur la diversité biologique et de s'assurer qu'elles ne seraient pas ignorées dans ce processus. Elle a mentionné qu'il était important que l'attention que reçoivent les conventions de Rio sur la scène internationale soit égale pour les trois conventions. Elle a aussi souligné que l'élaboration d'une liste d'experts qui croiseraient les besoins des pays et l'expertise disponible jouerait un rôle critique dans l'application efficace du plan d'action pluriannuel. Cette liste pourrait être consultée par l'entremise du mécanisme de centre d'échange. Elle a dit qu'elle était ravie de constater que mention avait été faite du financement innovateur, y compris les solutions proposées pour les changements climatiques, la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, et les paiements pour les services des écosystèmes, et qu'elle aimerait que les discussions sur les modes de financement de l'application du plan d'action pluriannuel se poursuivent. En dernier lieu, elle a attiré l'attention du groupe sur la résolution Rio +20 que négocie actuellement le G-77 et la nécessité d'y contribuer en y intégrant quelques mots sur l'équilibre des trois conventions de Rio.

19. L'ambassadeur Hunte a indiqué que des efforts devraient être faits lors de la surveillance du plan d'action pluriannuel pour assurer le suivi de toute coopération Sud-Sud mesurable entre les pays et non seulement des échanges financiers. À cet égard, la liste d'experts proposée par l'Afrique du Sud pourrait être un instrument important pour le repérage des échanges de coopération Sud-Sud.

20. M. Blas a réitéré que la coopération Sud-Sud devrait être entièrement intégrée à tous les programmes de travail. Il a ajouté que l'expertise des grandes ONG serait importante. Il a aussi mentionné que le développement plus poussé des mécanismes d'établissement de rapport et d'étalons était important et qu'il permettrait au comité directeur et aux partenaires d'apporter des modifications en cours de route afin d'intégrer les leçons tirées dans le plan d'action.

21. M. Djoghlaïf a répondu aux commentaires en précisant que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. En ce qui concerne les rapports mutuels entre les trois conventions de Rio, il a informé le comité directeur sur le programme de travail conjoint de la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et sur une proposition qui sera présentée à la Conférence des Parties sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague afin d'établir un programme de travail mixte des trois conventions de Rio qui sera adopté par les Conférences des Parties de chacune des conventions. Il soutient la proposition pour le développement d'une liste d'experts à intégrer au mécanisme de centre d'échange. Il a ajouté que le comité directeur jouera un rôle important en demeurant au service de l'application du plan d'action après son adoption. À la demande des participants, M. Djoghlaïf a présenté un bref compte rendu des négociations sur le régime international d'accès et de partage des avantages et de la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, qui aurait lieu à Montréal, du 9 au 15 novembre 2009. Il a indiqué que la coopération Sud-Sud serait intégrée au futur régime international d'accès et de partage des avantages.

22. Mme Zia a ajouté que les parties prenantes situées à New York jouent un rôle critique et a invité M. Djoghlaïf à venir à New York et à faire rapport sur le plan d'action pluriannuel aux délégués aux Nations Unies. M. Blas a appuyé l'invitation et l'a réitérée en précisant qu'il serait important que les délégués de New York comprennent mieux les négociations en cours sur l'accès et le partage des avantages.

23. Revenant à la question de la liste proposée, le professeur Seyani a souligné que ce serait une liste de l'expertise des pays et non une liste d'experts. Les autres membres du comité directeur sont d'accord.

24. M. Ahmia a indiqué que la visibilité et le soutien à ce programme étaient très critiques à cette étape des préparatifs en vue de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu du 1^{er} au 3 décembre 2009 à Nairobi et qui devrait servir de tribune pour la promotion du plan d'action pluriannuel. Il appuie la proposition du coprésident à l'effet que cette initiative devrait être mentionnée dans le rapport de la Conférence et que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pourrait proposer une note d'information à la Conférence. En ce qui concerne le financement, il a indiqué qu'en plus du financement innovateur, le plan d'action pluriannuel devrait également s'intéresser aux mécanismes de financement traditionnels et existants, tels que le FEM et le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Il a aussi souligné que toutes les possibilités devraient être étudiées, y compris la signature de mémoires d'entente avec diverses agences donatrices, afin de mobiliser des sommes importantes.

25. Les participants ont aussi abordé les prochaines étapes du chemin à parcourir avant la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Voici d'autres étapes importantes auxquelles s'est intéressé le comité directeur :

a) Les occasions d'attirer l'attention sur le développement du plan d'action au cours de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud du 1^{er} au 3 décembre 2009 et au cours de la prochaine Journée des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, le 19 décembre 2009;

b) La troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, qui aura lieu à Nairobi, du 24 au 28 mai 2010;

c) Une réunion consultative d'experts qui aura lieu à Kampala, du 31 mai au 2 juin 2010;

d) La treizième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination pour la coopération économique entre les pays en développement (IFCC-XIII);

e) Une réunion de haut niveau du G-77 afin d'adopter le plan, à Abidjan, au mois d'août;

f) Le troisième Sommet du Sud du G-77, qui aura lieu en Afrique, en 2010, avant la dixième Réunion de la Conférence des Parties;

g) La distribution du projet de plan à la réunion des ministres des Affaires étrangères du G-77 lors de la réunion de haut niveau visant à souligner l'Année internationale de la diversité biologique, au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, à New York, en septembre 2010;

h) Le premier Forum Sud-Sud sur la diversité biologique, qui sera organisé par le G-77 et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à Nagoya, au Japon, le 18 octobre 2010, de concert avec la dixième réunion de la Conférence des Parties;

i) Un projet de décision présenté par le Yémen, en qualité de président du G-77, à la dixième réunion de la Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, du 18 au 29 octobre 2010.

POINTS 4 ET 5. PRÉPARATION DE LA RÉUNION D'EXPERTS DE KAMPALA ET DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

26. Le 11 mai 2009, l'honorable Jesca Eryio, ministre d'État à l'Environnement de l'Ouganda, a offert de présenter une réunion d'experts afin d'appuyer la coopération Sud-Sud dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Une courte présentation des thèmes qui pourraient être abordés lors de cette réunion a été faite au comité directeur, aux fins de commentaires.

27. Le comité directeur a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu à Kampala, à partir du 31 mai. Une réunion d'une durée de deux ou trois jours a été proposée, à laquelle participeraient des experts choisis. Cette réunion aurait pour objectif de revoir le plan d'action pluriannuel avant qu'il ne soit présenté au G-77 aux fins d'adoption et ensuite, à la dixième réunion de la Conférence des Parties aux fins d'adoption. Plusieurs solutions ont été examinées pour la proposition officielle de la version finale du plan au G-77, aux fins d'adoption par le groupe :

- a) Une réunion de haut niveau du G-77 à Abidjan, en août 2010;
- b) La réunion spéciale de haut niveau visant à souligner l'Année internationale de la diversité biologique au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, à New York, en septembre 2010;
- c) Le premier Forum Sud-Sud sur la diversité biologique, qui aura lieu à Nagoya, au Japon, le 18 octobre 2010.

28. Après ces délibérations, M. Djoghlaïf a présenté les plans pour l'Année internationale de la diversité biologique, informant les participants des résultats des récentes réunions sur l'intégration de la diversité biologique à l'ordre du jour des réunions du G-8 et du G-20 de 2010 afin de promouvoir davantage l'année internationale.

POINT 6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

29. En guise de conclusion à la réunion, Son Excellence M. Abdullah M. Alsaïdi a présenté un aperçu de ses conclusions et de ses observations. Il a notamment résumé les délibérations sur l'importance de la coopération triangulaire, l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique à la planification du développement national, la suggestion de M. Ahmia de solliciter et de signer des mémoires d'entente avec les agences donatrices afin de mobiliser le soutien financier nécessaire pour le plan d'action pluriannuel, la pertinence de la diversité biologique comme élément de la solution pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, et la nécessité pour M. Djoghlaïf d'informer les délégués de New York sur la Convention sur la diversité biologique, le plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud et les progrès accomplis dans le régime international d'accès et de partage des avantages.

30. M. Djoghlaïf a mis fin à la réunion en remerciant les membres du comité directeur d'avoir assisté à la réunion. Il s'est dit encouragé par les délibérations et attendait avec impatience l'occasion de travailler avec le comité directeur et le G-77 en vue de Nagoya.

31. La réunion a pris fin à 12 h 30, le jeudi 29 octobre 2009.

Annexe I

PROGRAMME

<i>Heure</i>	<i>Point à l'ordre du jour</i>
De 9 h à 9 h 30	Enregistrement des délégués sur place (salle de conférence de Montréal International, 380, rue St-Antoine Ouest, 8^e étage.)
De 9 h 30 à 10 h 15	<i>Points 1 et 2 : Ouverture de la réunion et questions d'organisation</i> - Remarques d'ouverture: M. Ahmed Djoghla, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique - Message du président du G-77 à New York, transmis par M. Mourad Ahmia, Secrétaire exécutif du G-77 - Professeur James Seyani, Malawi, membre du Bureau de la Conférence des Parties M. Spencer Thomas, Grenade, président de la 14^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques - S.E. M. Abdullah M. Alsaidi, Yémen, président-élu du G-77 pour 2010 - Autres allocutions - Élection des présidents de la réunion - Courts comptes rendus des organisations sur les progrès accomplis dans les activités de coopération Sud-Sud
De 10 h 15 à 11 h 15	<i>Point 3 Préparation d'un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud</i> - Présentation du plan d'action pluriannuel - Les participants seront invités à émettre des commentaires - Le personnel du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique présentera les commentaires transmis par l'Ouganda
De 11 h 15 à 12 h	<i>Point 4 Préparation de la réunion d'experts de Kampala</i> - Courte présentation en collaboration avec l'Ouganda <i>Point 5 Date et lieu de la deuxième réunion du comité directeur</i> - Examen des prochaines étapes du développement

<i>Heure</i>	<i>Point à l'ordre du jour</i>
12 h 30	<i>Point 6 Adoption de l'ordre du jour et clôture de la réunion</i> Un déjeuner sera servi au restaurant Osco, à l'Hôtel Intercontinental, situé tout près du lieu de la réunion.

*Annexe II***LISTE DES PARTICIPANTS**

1. **S.E. M. Abdullah M. Alsaidi**, Ambassadeur, représentant permanent de la République du Yémen auprès des Nations Unies et président du Groupe des 77 pour l'année 2010, New York.
2. **M. Mourad Ahmia**, Secrétaire exécutif, Secrétariat du Groupe des 77, New York.
3. **M. Ahmed Djoghlaif**, Secrétaire exécutif, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.
4. **Ambassadeur Conrod Hunte**, Représentant permanent adjoint, Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies, New York.
5. **M. Spencer Linus Thomas**, Correspondant national de la Convention de la diversité biologique, président de la 14^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, coordonnateur de la diversité biologique, ministère des Finances, Grenade.
6. **Professeur James Seyani**, Membre du Bureau de la Conférence des Parties, correspondant national de la Convention sur la diversité biologique, Herbarier et jardin botanique national, Malawi.
7. **Mme Suhayfa Zia**, Conseillère, Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès des Nations Unies, New York.
8. **M. Jimmy Blas**, Deuxième secrétaire, Mission permanente des Philippines auprès des Nations Unies, New York.
9. **M. Awsan Al-Aud**, Deuxième secrétaire, Mission permanente de la République du Yémen auprès des Nations Unies, New York.

Secrétariat

10. **M. Jo Mulongoy**, Administrateur de programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
11. **M. Oliver Hillel**, Administrateur de programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
12. **Mme Linda Ghanime**, Administratrice de programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
13. **Mme Chantal Robichaud**, Assistante de programme, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
14. **Mme Camellia Ibrahim**, Consultante

*Annexe III***PROJET DE PLAN D'ACTION PLURIANNUEL POUR LA COOPÉRATION SUD-SUD SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT****A. Vision**

1. Le plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement porte sur le lien entre la diversité biologique, le développement et le bien-être humain. Il a pour objet de renforcer la coopération et les accords triangulaires, afin de compléter et de soutenir la coopération Nord-Sud ⁴ dans l'application des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties, dans l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (surtout les objectifs 1 et 7). Le plan d'action pluriannuel appuiera l'application du Plan stratégique de 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique, lequel comprend la vision de 2050 pour la diversité biologique et l'objectif de 2020 pour la diversité biologique, qui sera adopté par la dixième réunion de la Conférence des Parties, à Nagoya, au Japon, du 19 au 20 octobre 2010. Par conséquent, la vision globale du plan d'action pluriannuel comprend les éléments suivants :

a) La coopération Sud-Sud associée à ce plan d'action ne remplacera pas la coopération Nord-Sud. Elle aura plutôt comme rôle de compléter et d'appuyer la coopération triangulaire. De plus, les investissements dans la coopération Sud-Sud ne remplacent pas les investissements requis dans la coopération Nord-Sud, notamment la traditionnelle et officielle aide publique au développement pour l'application de la Convention sur la diversité biologique;

b) Le plan d'action contribuera à l'objectif global d'intégrer les préoccupations liées à la diversité biologique aux secteurs de développement concernés et aux décisions politiques, économiques et sociales aux niveaux national et régional;

c) Le plan d'action pluriannuel (en tant que complément à la plate-forme du Sud pour le développement ⁵ lancée par le G-77 en juin 2008, lors de la douzième session du suivi intergouvernemental et comité de coordination sur la coopération économique entre les pays en développement (IFC-XII) à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire) offre une occasion de mobiliser les membres du G-77 sur la diversité biologique et de reconnaître le G-77 dans son rôle de plate-forme de négociation à valeur ajoutée qui contribue à la Convention sur la diversité biologique en facilitant la prise de positions communes pour les pays en développement;

d) Le plan d'action appuie l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique aux processus d'intégration régionaux, aux programmes de développement d'accords de coopération régionaux et infrarégionaux ⁶ et aux programmes Sud-Sud interrégionaux;

e) Il sert les Parties et les organisations régionales et interrégionales en facilitant des projets et des programmes en vue d'une conservation et d'une utilisation durable conjointe des écosystèmes transfrontaliers et en évitant le dédoublement des efforts;

f) Il est reconnu que les tribunes telles que le Groupe des 15, ⁷ le groupe des pays hyperdivers animés du même esprit ⁸ et le Forum international de dialogue Inde-Brésil-Afrique du Sud ⁹

⁴ Encouragée au paragraphe 2 de la décision IX/25 de la Conférence des Parties.

⁵ La plate-forme du Sud pour le développement du G-77 est publiée sur le site <https://www.cbd.int/doc/meetings/ssc/emssc-01/other/emssc-01-platform-en.doc>.

⁶ Selon l'encouragement donné au paragraphe 2 de la décision IX/25 de la Conférence des Parties.

ont été créées récemment afin de favoriser la coopération et de resserrer la solidarité et les liens d'interdépendance des pays en développement. Le groupe de pays hyperdivers animés du même esprit a été créé dans le contexte de l'application de la Convention, mettant en évidence le fait que l'application des trois objectifs de la Convention offre une occasion unique d'améliorer la coopération Sud-Sud. Le plan d'action entrevoit une étroite collaboration avec ces tribunes d'intérêt;

g) Le plan d'action pluriannuel appuie l'application du plan stratégique de 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les objectifs, les cibles et les indicateurs qui lui sont associés, et leur utilisation en tant que cadre de travail pour une action concertée des partenaires du Sud dans l'application de la Convention sur la diversité biologique et l'intégration des éléments liés à la diversité biologique aux politiques, stratégies et processus de planification intersectoriels. La durée du plan d'action pluriannuel coïncidera avec la durée du Plan stratégique de 2011-2020 de la Convention et tiendra compte des étapes importantes du Plan stratégique;

h) L'application du plan d'action exige une méthode regroupant plusieurs parties prenantes, notamment les établissements d'enseignement, le secteur privé, des partenaires de développement, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales, des communautés locales et des organisations de peuples autochtones;

i) Le plan d'action prévoit faciliter l'échange d'information bidirectionnel : i) les contributions des membres du G-77 sur leurs priorités pour la coopération Sud-Sud aux processus de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que la façon dont les pays membres appliquent la Convention sur la diversité biologique aux niveaux national et régional, et ii) l'intégration de l'information sur les travaux de la Convention sur la diversité biologique aux projets, accords et processus parallèles de coopération Sud-Sud;

j) Le plan d'action reconnaît les besoins particuliers des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;

k) Le plan d'action pluriannuel soutient les déclarations et plans d'action antérieurs du G-77 sur la coopération Sud-Sud, plus particulièrement le Programme d'action de Caracas (1981), la Déclaration du Caire sur la coopération économique entre les pays en développement (1986), la Déclaration et plan d'action de San José (1997), la Déclaration de Bali et le Plan d'action de Bali sur la coopération régionale et infrarégionale des pays en développement (1998), la Déclaration du Sommet du Sud et le Programme d'action de La Havane (2000), la Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud et le cadre de travail de Marrakech pour l'application de la coopération Sud-Sud (2003) et la Déclaration de Doha et le Plan d'action de Doha (2005). De plus, il confère une valeur supplémentaire en soulignant l'importance des questions liées à la diversité biologique pour la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud.

B. Objectifs

2. Le plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement a les objectifs suivants :

⁷ Le G-15 réunit l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, le Nigeria, la Malaisie, le Mexique, le Pérou, le Sénégal, le Sri Lanka, le Venezuela et le Zimbabwe.

⁸ Le groupe des pays hyperdivers animés du même esprit a été formé en 2002, à l'initiative du Mexique. Il réunit les 17 pays suivants : Afrique du Sud, Bolivie, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Inde, Indonésie, Kenya, Malaisie, Madagascar, Mexique, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo et Venezuela.

⁹ L'information sur le Forum international de dialogue Inde-Brazil-Afrique du Sud est affichée sur le site <http://www.indianembassy.org.br/port/relations/ForumForCo-operation.htm>.

a) Fournir aux Parties, aux agences, aux commissions et aux banques de développement, ainsi qu'aux organes régionaux, un cadre de travail pour le développement et l'application de projets et d'activités de coopération Sud-Sud sur la diversité biologique en utilisant une méthode commune, afin de faciliter la coordination, la collecte de fonds et l'application;

b) Encourager les Parties et les organisations régionales et internationales à appuyer la coopération Sud-Sud et triangulaire en organisant des projets et des programmes pour la conservation conjointe et l'utilisation durable des écosystèmes transfrontaliers, afin de contribuer davantage à freiner l'appauvrissement de la diversité biologique :¹⁰

c) Échanger des connaissances et de l'expertise scientifique et technique (dont le transfert de technologie innovatrice à faible investissement en capital), ainsi que des expériences, des leçons tirées et des pratiques exemplaires sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et intégrer les questions liées à la diversité biologique à la planification, aux accords, aux stratégies et aux programmes intersectoriels d'intérêt, en cernant les meilleurs mariages entre la technologie existante et les besoins reconnus des pays bénéficiaires;

d) Promouvoir et participer à la recherche collaborative sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, notamment l'analyse des écarts et les évaluations stratégiques, la détermination d'occasions gagnantes pour toutes les parties et le repérage des forces communes;

e) Développer des partenariats collaboratifs réunissant plusieurs parties prenantes, notamment avec la société civile et les décideurs des différents secteurs de développement et le secteur privé, afin de développer des ressources humaines et de renforcer les institutions du Sud;

f) Mobiliser et améliorer considérablement les ressources pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique d'ici 2020, notamment en développant une proposition et des activités de financement conjointes et en créant des accords triangulaires;

g) Définir des mécanismes axés sur le marché et le commerce pour innover la technologie en vue de favoriser la diversité biologique (partenariats public-privé), notamment l'intégration des questions liées à la diversité biologique aux accords commerciaux régionaux pertinents et l'intégration de la diversité biologique aux paysages et secteurs productifs;

h) Encourager la coopération Sud-Sud en tant que moyen de renforcer l'échange de meilleures pratiques et de leçons tirées de la préparation, la mise à jour et l'application de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, par l'entremise des tribunes et mécanismes convenables, en réponse à la demande à cet égard formulée dans la décision IX/8 de la Conférence des Parties.

C. Application

3. L'application du plan d'action sera dirigée par le comité directeur, en étroite consultation avec la présidence du G-77 et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'avec les principaux partenaires et parties prenantes. Cet organigramme est reproduit dans la section sur les partenariats et les mécanismes de coordination. Les actions expliquées ci-dessous sont interdépendantes. En outre, le plan d'action reconnaît la nécessité d'assurer le maintien de la souplesse de sa stratégie de mise en œuvre, afin de s'adapter aux priorités nationales et régionales en évolution et aux futures décisions de la Conférence des Parties.

¹⁰ Paragraphe 5 de la décision IX/25 de la Conférence des Parties.

4. Le plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement sera appliqué en association avec les procédés parallèles compétents tels que le Groupe de coopération Sud-Sud du PNUD, le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et l'initiative du PNUE coordonnée dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour le soutien technologique et le renforcement des capacités. Il est à souhaiter que les associations formées avec les initiatives coordonnées par le PNUD et le PNUE favoriseront une intégration accrue des éléments liés à la diversité biologique aux activités sur le terrain, par exemple en faisant participer les bureaux de pays du PNUD.

1. Thèmes

5. La coopération Sud-Sud touche tous les programmes de travail et tous les enjeux de la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, les décisions adoptées aux huitième et neuvième réunions de la Conférence des Parties mentionnent la coopération Sud-Sud dans 18 programmes de travail de la Convention. De plus, les thèmes que le Bureau de la Conférence des Parties juge prioritaires et les étapes de Nagoya doivent être mis en évidence et profiteront d'une meilleure coopération Sud-Sud. La liste des thèmes principaux tient compte de la vaste pertinence de la coopération Sud-Sud. Elle comprend, entre autres :

- a) Le développement de cadres de travail législatifs pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages;
- b) La protection des connaissances traditionnelles (article 8 j) de la Convention);
- c) Les aires protégées (notamment les concessions, le tourisme et la conservation conjointe et l'utilisation durable des écosystèmes transfrontaliers);
- d) L'utilisation durable des éléments de la diversité biologique;
- e) Les changements climatiques et leurs conséquences sur la diversité biologique, le rôle que peut jouer la diversité biologique dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation, les conséquences des changements climatiques sur les forêts, les terres arides et les îles;
- f) La désertification et la dégradation des terres;
- g) L'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique aux accords de coopération régionaux et infrarégionaux (décision IX/25);
- h) La prévention des risques biotechnologiques, et la responsabilité et réparation.

2. Modalités

6. Voici des modalités fondées sur la vision et la liste indicative des objectifs de l'application du plan d'action :

- a) La participation des organisations régionales et infrarégionales, demandée par la Conférence des Parties dans sa décision IX/25, sera importante à l'application réussie du plan d'action et à la promotion de l'intégration des préoccupations liées à la diversité biologique aux accords de coopération régionaux et infrarégionaux. Le Traité de coopération amazonienne, l'ANASE, CAMARE de la Ligue des États arabes, CARICOM, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale), la Commission des forêts d'Afrique centrale, Comunidad Andina, CEDEAO, Mercosur, NEPAD, EOA, le Secrétariat de la communauté du Pacifique et la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud ont déjà travaillé en étroite collaboration avec la

/...

Convention sur la diversité biologique à la promotion de l'intégration ¹¹. Le plan d'action pluriannuel veut engager toutes les organisations régionales, commissions économiques et banques régionales pour le développement compétentes dans ses efforts de sensibilisation au rôle critique de la diversité biologique en ce qui concerne le développement durable, les risques et les coûts associés à l'appauvrissement de la diversité biologique et le rôle important de la coopération Sud-Sud dans l'application des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique aux niveaux national, régional et international. Cet engagement contribuera à la création d'un environnement de soutien pour :

- i) Les initiatives de conservation et de gestion des ressources transfrontalières (par exemple, visant les aires protégées, les bassins forestiers et les bassins versants transfrontaliers;¹²)
- ii) Les programmes d'échange et les partenariats institutionnels de renforcement des capacités (groupement des ressources visant à créer des réseaux de recherche ou des organes d'application, des centres d'excellence);
- iii) Ressources humaines : programmes de formation conjoints, échanges ou détachements d'experts et de conseillers, visites d'étude, affectations et stages;
- iv) Les stratégies conjointes pour l'application des décisions de la Convention sur la diversité biologique;
- v) Des cadres de travail de politique, des outils légaux et volontaires et des mécanismes d'encouragement, dont l'élimination des obstacles (p. ex., douanes, visas, bureaucratie) pour la coopération technique et technologique Sud-Sud;

b) Plusieurs organisations régionales ont appuyé la préparation de stratégies et/ou de plans d'action régionaux sur la diversité biologique au cours des dernières années. Ces stratégies et plans d'action appuient le plan d'action pluriannuel car ils offrent une plate-forme importante et concrète pour la coopération Sud-Sud en créant des occasions d'échange d'information entre les régions, en coordonnant les projets transfrontaliers, en améliorant les communications sur les enjeux de la diversité biologique entre pays voisins et en confirmant les actions pour l'intégration de la diversité biologique aux intérêts de commerce et de développement;

c) Les Parties doivent recenser et compiler l'information existante sur la coopération Sud-Sud, afin de mieux informer le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur les activités qui se déroulent et, si possible, remettre un rapport à cet égard aux Parties;

d) Les Parties seront invitées à inclure de l'information sur la façon dont elles ont appliqué ou appuyé la coopération Sud-Sud dans leurs futurs rapports nationaux.

e) L'engagement des universités, des centres d'excellence et des ONG spécialisées dans les liens entre la diversité biologique, le développement et la réduction de la pauvreté, par exemple centres relevant du CIFOR et du GCRAI, ainsi que le centre du Sud, est essentiel à l'application réussie du plan d'action pluriannuel. L'Académie des sciences du tiers monde et le réseau des organisations scientifiques du tiers monde sont également compétentes. Les institutions spécialisées en diversité biologique, telles que le Centre pour la diversité biologique de l'ANASE, dont le siège est situé aux Philippines, sont des partenaires importants. De plus, le comité directeur doit examiner la possibilité de former des partenariats avec de nouveaux centres dans le domaine des sciences et de la technologie qui se consacrent à la

¹¹ La plupart des organisations ont participé à des ateliers de développement des capacités pour les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique, qui étaient partie intégrante de l'examen approfondi des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique.

¹² Paragraphe 5 de la décision IX/25 de la Conférence des Parties.

coopération Sud-Sud, tels que le Centre international des sciences, de la technologie et de l'innovation de pour la coopération Sud-Sud de l'UNESCO situé à Kuala Lumpur;

f) Le mécanisme de centre d'échange de la Convention et le Centre d'échange du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques sont les outils tout indiqués pour faciliter la coopération scientifique et technique et l'échange d'information Sud-Sud. Ils jouent donc un rôle essentiel dans l'application réussie du plan d'action pluriannuel. Un portail Web peut notamment être intégré au centre d'échange afin d'offrir une banque de données sur des études de cas portant sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique et le développement, des références et des hyperliens importants, de même que des sources pour des recherches plus poussées. Des liens devraient être établis avec d'autres centres d'échange, tels que le programme WIDE (le Web pour l'information et le développement) du PNUD et le mécanisme de centre d'échange du PNUE pour le Plan stratégique de Bali et la coopération Sud-Sud. Les activités avec ces mécanismes de centre d'échange doivent être coordonnées afin de profiter au maximum de ces ressources. L'information doit aussi être mise en commun au moyen de conférences, de colloques et d'ateliers réels ou virtuels. De plus, le développement d'un registre des expertises qui croiserait les besoins des pays et les expertises disponibles est essentiel à l'application efficace du plan d'action pluriannuel. Le registre pourrait être consulté par l'entremise du mécanisme de centre d'échange;

g) Il est important de développer une stratégie de communication et de sensibilisation du public pour le plan d'action afin d'en faciliter l'application. Le comité directeur débattrait des éléments de cette stratégie de communication à savoir :

- i) Les types de matériaux de communication;
- ii) Les tribunes de diffusion pertinentes;
- iii) Le développement d'un portail Web dans le cadre du mécanisme de centre d'échange et du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques;
- iv) Les rôles et les responsabilités des partenaires dans la coordination de cette tâche;

h) L'organisation de réunions et de conférences internationales à l'intention des principaux partenaires du plan d'action en marge de la Conférence des Parties, telles que le Forum de la diversité biologique pour le développement qui sera organisé au cours de la dixième réunion de la Conférence des Parties à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, préparera le terrain pour l'application du plan d'action et l'intégration des nouveaux objectifs et priorités;

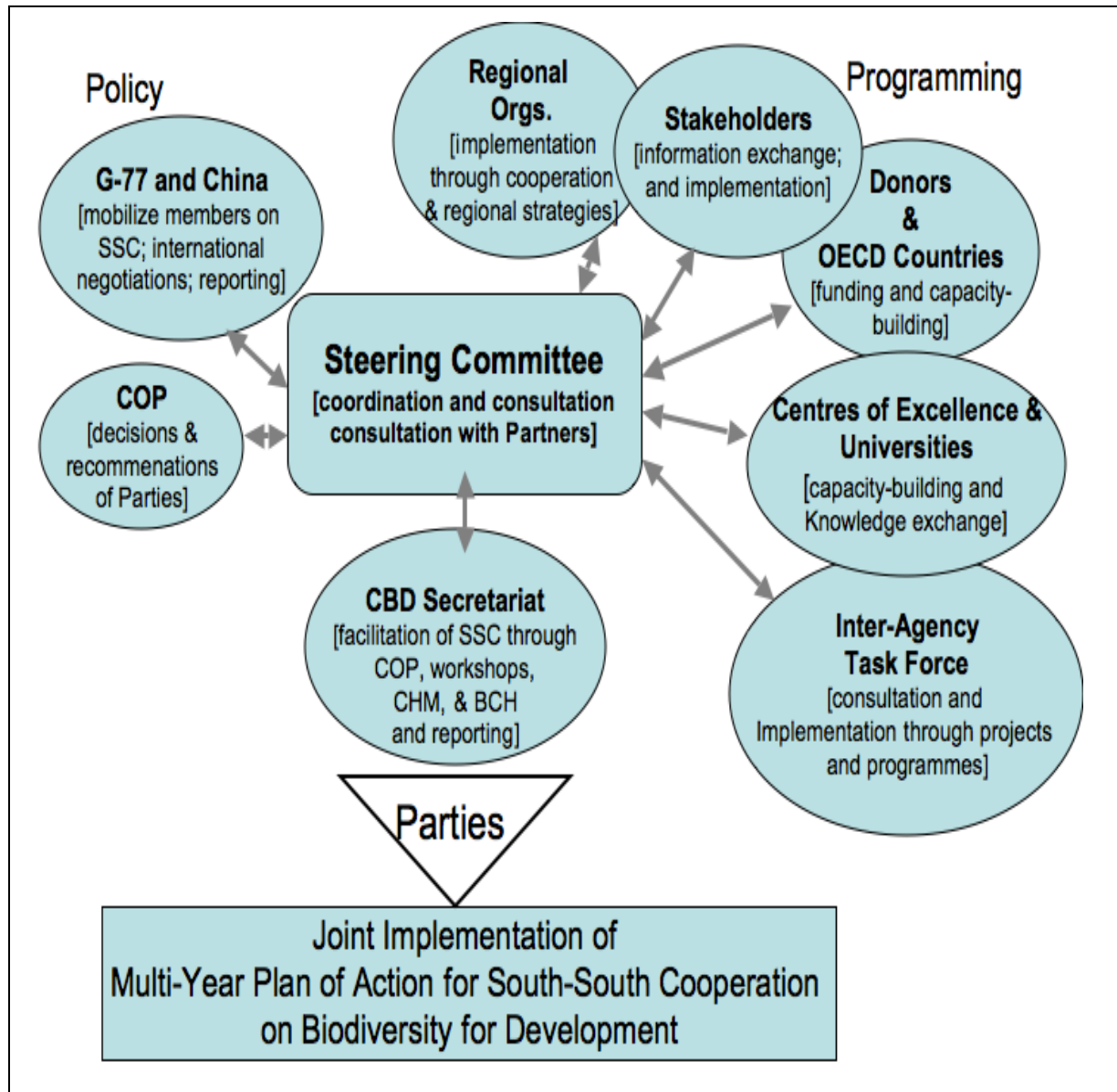
i) Sensibiliser davantage les négociateurs participant à d'autres négociations Sud-Sud et Sud-Nord aux questions liées à la diversité biologique, notamment en organisant des consultations et des réunions d'information avec les collègues concernés des agences gouvernementales et des ministères, avant le début de ces négociations, aidera à intégrer les éléments de diversité biologiques aux modes de coopération internationale plus traditionnels et à la coopération d'intérêt pour les activités régionales telles que les infrastructures, le commerce et le développement;

j) Les modalités d'application du plan d'action pluriannuel relèvent des politiques et des programmes. L'application du plan d'action au niveau des politiques sera assurée par le G-77, les secrétariats d'organisations régionales et par les Parties elles-mêmes, comme résultat de leurs décisions négociées à la Conférence des Parties. L'application du plan d'action au niveau des programmes sera réalisée en formant et en développant des partenariats avec plusieurs partenaires importants pouvant ouvrir des voies de coopération concrètes sur le terrain à l'échelle nationale, régionale et internationale. Ce point est illustré et abordé de manière plus approfondie dans la section suivante.

D. Partenariats et mécanismes de coordination

7. La réunion d'experts de 2008 pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement a proposé de constituer un comité directeur formé des présidents sortants et actuels du Groupe des 77 (Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Soudan et Yémen, le président qui entrera en fonction en 2010), ainsi que du président de la réunion de réflexion (Malawi) et du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Grenade), afin d'aider à la préparation et à l'application du plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud, selon la définition donnée dans la décision IX/25 de la Conférence des Parties à la Convention. Il a été proposé de créer une équipe de projet interagence afin d'appuyer le comité directeur. Elle réunirait un groupe spécial sur la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et autres organes compétents des Nations Unies. Il a été proposé, au cours des consultations pour la préparation du plan d'action pluriannuel, que le comité directeur se réunisse au moins une fois l'an, en marge des réunions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique.

8. L'application sera également coordonnée par les organes des Nations Unies et des acteurs importants, tels que les centres d'excellence, les organisations régionales et leurs secrétariats. Les consultations de plus grande portée fondées sur les enjeux, ainsi que l'application relevant des programmes, pourraient exiger la collaboration d'autres parties prenantes pertinentes et intéressées telles que les donateurs, les commissions économiques, les banques régionales de développement, les pays hyperdivers animés du même esprit, les représentants du secteur privé, les ONG et les organisations de peuples autochtones, selon qu'il convient et sur invitation du comité. Le comité directeur pourrait souhaiter examiner le rôle que pourrait jouer un conseil consultatif qui pourrait réunir des pays et des donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment offrir des conseils sur les occasions de financement. De plus, les ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés par la Convention sur la diversité biologique et portant sur des programmes de travail précis (tels que les ateliers régionaux sur les aires protégées), et les mécanismes primordiaux de la Convention (tels que les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique et les rapports nationaux) offrent des occasions concrètes de coopération Sud-Sud et ont reçu l'aval des Parties. Les partenariats ci-dessus et la coordination sont illustrés dans le schéma ci-dessous.



Politiques			Programmes
G-77 et Chine [mobiliser les membres sur la CSS; négociations internationales; rapports]	Organisations régionales [application au moyen de la coopération et des stratégies régionales]	Parties prenantes [échange d'information et application]	Donateurs et pays de l'OCDE [financement et renforcement des capacités]
Conférence des Parties [décisions et recommandations des Parties]	Comité directeur [coordination et consultation, consultations des partenaires]		Centres d'excellence et universités [renforcement des capacités et échange du savoir]
	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique [facilitation de la CSS par la Conférence des Parties, les ateliers, les mécanismes de centre d'échange, le centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques et les rapports]		Équipe de projet interagence [consultations et application au moyen de projets et de programmes]
	Parties		
	Application conjointe du plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement		

9. Le comité directeur veillera à l'examen de l'état de l'application du plan au moyen des mécanismes de la Convention existants, tels que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, et d'examen approfondis des programmes de travail de la Convention.

10. Le comité directeur pourrait souhaiter nommer des correspondants au sein du Comité qui seraient chargés d'assurer certaines tâches telles que la coordination avec les partenaires donateurs, la coordination des mécanismes d'application, et la surveillance et la remise de rapports sur les progrès accomplis, afin d'assurer la coordination efficace des tâches.

E. Surveillance et remise de rapports

11. Le comité directeur sera invité à remettre un rapport sur le plan d'action à chacune des réunions de la Conférence des Parties. Les agences régionales et des Nations Unies participantes seront invitées à contribuer. De plus, le comité directeur pourrait être invité à remettre régulièrement un rapport aux principales réunions du G-77, à la Commission de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et à la Conférence des Parties.

12. Le comité directeur, en consultation avec ses principaux partenaires, déterminera des repères pour mesurer le succès et diriger l'évaluation et la préparation des rapports. Les indicateurs suivants pourraient être utilisés :

- a) Nombre d'événements;
- b) Nombre de projets;
- c) Nombre de partenariats créés;
- d) Sommes générées et consacrées au soutien de la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique;
- e) Nombre de personnes formées dans les secteurs regroupés sous les modalités.

De plus, ce processus d'évaluation devrait comprendre un examen périodique des priorités et des objectifs, afin d'intégrer les nouvelles décisions de la Conférence des Parties et les nouvelles priorités du G-77.

13. Les rapports sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire associée à l'aide internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique contribueront considérablement à la mesure du succès du plan d'action. Pour ce faire, le G-77 pourrait souhaiter suggérer que les pays en développement et les pays en émergence fassent rapport à la Convention sur la diversité biologique sur la coopération Sud-Sud dans leurs rapports nationaux, et que les donateurs, dont l'OCDE et le FEM, fassent un suivi de la coopération triangulaire afin que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique puisse aider le comité directeur dans ses efforts pour assurer le suivi du financement de la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique.

F. Financement

14. Il est suggéré que le G-77 définisse une voie de financement particulière destinée spécialement à la diversité biologique pour le développement et au financement de l'application de ce plan d'action. Les facteurs suivants devraient entrer en ligne de compte dans cet exercice :

- a) Trouver un moyen d'utiliser l'assistance de l'extérieur de manière innovatrice, par exemple en association avec le secteur privé et les ONG;
- b) Engager et créer des liens avec les nouveaux mécanismes financiers innovateurs envisagés et adoptés dans d'autres tribunes telles que les changements climatiques, le paiement pour les services des écosystèmes et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, pour n'en nommer que quelques-uns;
- c) Examiner les occasions que présentent les réformes fiscales environnementales, dont les modèles d'imposition innovateurs et les mesures d'encouragement fiscales pour réaliser les trois objectifs de la Convention;
- d) Encourager les pays de l'OCDE à suppléer aux investissements dans la coopération Sud-Sud et à offrir une contribution équivalente au moyen de la coopération triangulaire;

e) Faire appel aux modes de financement traditionnels et les optimiser, notamment en participant à la coopération triangulaire avec les agences de développement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les agences du Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

f) Assigner les allocations budgétaires nationales;

g) Améliorer les sources de financement telles que le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero et le Fonds d'affectation volontaire pour la coopération Sud-Sud.

15. Le comité directeur pourrait souhaiter s'entretenir avec le FEM de la possibilité de contribuer aux efforts entourant l'application du plan d'action pluriannuel par le biais de projets concrets, afin d'augmenter les occasions de renforcement des capacités. Ceci pourrait être de la manière suivante, notamment en :

a) Attribuant des pourcentages précis de sommes à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire;

b) Continuant à appuyer la coopération Sud-Sud dans le cadre des projets en cours.

G. Prochaines étapes

16. Ce plan d'action sera soumis au président du Groupe des 77 aux fins d'examen et d'adoption, à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui aura lieu à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. Il établira un lien avec d'autres processus de coopération Sud-Sud des Nations Unies et conventions connexes, afin de maximiser la visibilité et de coordonner les efforts. Le comité directeur pourrait souhaiter proposer la coopération Sud-Sud comme stratégie dans le cadre de la révision en cours du Plan stratégique de la Convention.

17. Le plan d'action pluriannuel sera abordé et ses éléments seront examinés lors des étapes menant à la dixième réunion de la Conférence des Parties, qui aura lieu à Nagoya, au Japon, en octobre 2010, notamment lors des réunions suivantes :

a) Troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, qui aura lieu à Nairobi, du 24 au 28 mai 2010;

b) Réunion consultative d'experts qui se déroulera à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 2 juin 2010;

c) Réunion de haut niveau du G-77 pour l'adoption du plan, en juillet-août, à Abidjan;

d) Troisième Sommet du Sud du G-77, qui se déroulera en Afrique en 2010, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties;

e) Une réunion spéciale de haut niveau qui aura lieu à New York, en septembre 2010, de concert avec la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, afin de souligner l'Année internationale de la diversité biologique.

18. À la demande de la Conférence des Parties, un Forum sur la diversité biologique pour le développement se déroulera le 18 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, juste avant l'ouverture de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Ce Forum est l'occasion tout indiquée de présenter le plan d'action.

19. Il y aura d'autres occasions importantes de mettre en évidence le développement du plan d'action, notamment lors de la prochaine Journée de la coopération Sud-Sud des Nations Unies, le 19 décembre

2009, et lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, du 1^{er} au 3 décembre.

20. Il y aura trois étapes importantes d'ici l'adoption du plan. Le G-77 devrait donner son aval au plan d'action à la prochaine réunion du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. À la demande de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique préparera un rapport sur la préparation du plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion. Au cours de cette réunion, le Yémen, en sa qualité de futur président du G-77, coordonnera une proposition officielle du plan d'action pluriannuel à la Conférence des Parties, de concert avec un énoncé qui sera présenté lors du débat ministériel de la Conférence. Un appui est attendu de la part des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Grenade, Malawi, Ouganda, Philippines, Sénégal, Soudan et Yémen.
